

**21^{ème} FESTIVAL
DU CINEMA DE LA FOA**

Soutien à la création d'une musique de film de fiction

Fiche d'inscription

Nom :
Prénom :
Adresse :
Téléphone : Fax :
E-mail :

Vous êtes (cochez la case correspondante et complétez) :

- Une société de production
.....
 Un réalisateur indépendant
.....

Le projet

Titre du film :
.....
Durée estimée :
Nom du compositeur :

Règlement lu et accepté (cochez) :

Les documents à remettre sous format numérique (Word ou PDF)

- le scénario du film (ou un séquencier)
 une note d'intention concernant le film
 le CV du réalisateur (parcours, filmographie...)
 une note d'intention concernant la musique du film
 le CV du compositeur (parcours, œuvres...)
 2 minutes du thème musical principal du film (fichier MP4).

Le porteur de projet
(Nom, date et signature)

Retrait des dossiers d'inscription

Les dossiers d'inscription peuvent être retirés **à partir du vendredi 28 juin 2019** :

sur www.festivalcinemalafoa.nc/concours
ou par mail : tournages@province-sud.nc

Remise des dossiers d'inscription

Les dossiers doivent être prioritairement envoyés par voie électronique, au plus tard le 14 octobre 2019 à 15h, aux deux adresses suivantes :

tournages@province-sud.nc et festival.cinemalafoa@gmail.com

Dans le cas d'un envoi par voie postale, contacter le 79 51 31 pour en informer l'équipe organisatrice et procéder à l'envoi au plus tard le 30 septembre à la BP 46 – 98880 – La Foa.

Article 1 – Organisateur et partenaires

La **bourse d'aide à la création de musique de films de fiction** est proposée dans le cadre du 21^{ème} Festival du Cinéma de La Foa, organisé par l'association du Festival du cinéma de La Foa. Elle est soutenue par la SACENC et la province Sud.

Article 2 – Objet

Tout réalisateur indépendant ou société de production pouvant attester d'une résidence fiscale d'un an en Nouvelle-Calédonie et présentant un projet de film de fiction peut prétendre à la **bourse d'aide à la création de musique de films**. La bourse est destinée à financer l'écriture d'une musique originale créée spécifiquement pour l'œuvre de fiction associée.

Le candidat doit constituer un dossier sous format numérique (document Word ou PDF) comprenant :

- le scénario du film (ou un séquencier)
- une note d'intention concernant le film
- le CV du réalisateur (parcours, filmographie...)
- une note d'intention concernant la musique du film
- le CV du compositeur (parcours, œuvres...)
- 2 minutes du thème musical principal du film (fichier MP4).

La **bourse d'aide à la création de musique de films** représente la somme de 250 000 francs CFP, destinée à prendre en charge la prestation du compositeur choisi.

Article 3 – Modalités de participation

Les dossiers d'inscription peuvent être retirés **à partir du vendredi 28 juin 2019** :

sur www.festivalcinemalafoa.nc/concours
ou par mail : tournages@province-sud.nc

Le dossier comprend une fiche d'inscription et le règlement.

La date limite de remise des dossiers est le 14 octobre 2019 à 15h.

Les dossiers doivent être prioritairement envoyés par voie électronique aux deux adresses suivantes : tournages@province-sud.nc et festival.cinemalafoa@gmail.com

Dans le cas d'un envoi par voie postale, il convient de contacter le 79 51 31 pour en informer l'équipe organisatrice et procéder à l'envoi au plus tard le 30 septembre à la BP 46 – 98880 – La Foa, le cachet de la poste faisant foi.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de mauvaise réception d'un dossier d'inscription envoyé par la poste.

Une commission se réunira au plus tard le 15 novembre 2019.

Le lauréat de la **bourse d'aide à la création de musique de films** sera révélé au plus tard le 29 novembre 2019.

La bourse sera versée au porteur de projet, lequel s'engagera à la reverser en intégralité au compositeur de la musique de son film de fiction. Tout changement de compositeur après la présentation du dossier remettra en cause l'attribution de la bourse.

Article 4 – Composition du jury

La commission d'attribution de la **bourse d'aide à la création de musique de films** sera composée de :

- ⇒ un représentant de la SACENC ;
- ⇒ un représentant de la province Sud ;
- ⇒ un représentant du Centre culturel Tjibaou ;
- ⇒ deux représentants du secteur musical, audiovisuel ou cinématographique.

Article 5 – Obligations du lauréat et des participants

Le lauréat s'engage à :

- ⇒ mentionner dans son générique de fin : « *Ce film a reçu la bourse d'aide à la création de musique de films de fiction, soutenue par la SACENC et la province Sud dans le cadre du Festival du cinéma de La Foa en 2019* » ;
- ⇒ présenter le film lors de l'édition suivante du Festival du cinéma de La Foa.

Le lauréat accepte la publication de son image, nom, prénom sans pouvoir exiger une quelconque contrepartie dans le cadre du concours.

Tout participant garantit l'organisateur contre tout recours ou toute action qui pourrait être élevé contre eux, par toute personne ayant participé directement ou indirectement à la réalisation du film présenté.

Article 6 – Responsabilités de l'organisateur

Dans toute communication faite au public du résultat de la bourse et de sa promotion, l'organisateur s'engage à transmettre conjointement le titre de l'œuvre audiovisuelle et le nom du porteur de projet, ainsi que le nom du compositeur de la musique, dans le respect moral de ces derniers.